

## CIRCULATION

LE BÂCHAGE DES RADARS  
ENVISAGÉ MAIS RISQUÉ

**PICARDIE** Pour s'opposer à ce qu'ils considèrent une répression routière aveugle, des motards assument l'idée controversée du bâchage des radars. D'autres actions sont en réflexion.

**H**ypocrisie générale, racket organisé, « sécurité routière décredibilisée » : les mots sont durs. Les adversaires du 80 km/h instauré le 1<sup>er</sup> juillet dernier et de la profusion de radars bêtes et méchants, dénoncent une politique des plus répressives. Les amendes et les pertes de points tombent dru et l'arrivée des voitures radars privées, des « mitrailleuses à PV » selon *Le Point*, devraient amplifier la colère.

Dans certains départements, l'opposition est plus active. C'est le cas dans la Somme en première ligne dans les Hauts-de-France, où la FFCM 80 dit même « prendre le maquis ». L'image est forte. La résistance s'organise au bord des routes et les actions contre les radars se multiplient.

Des marquages au sol et des « R » comme radars ont ainsi été dessinés sur la chaussée pour annoncer des machines à flash, en riposte aux démontages « de plus en plus nombreux » de panneaux signalant les radars. Et des opérations de bâchage d'appareils ne sont pas exclues. Déjà en juillet 2017, des buralistes picards bâchaient les radars automatiques pour protester contre le paquet de cigarettes à 10 euros.

## « ENGAGÉS DANS UNE GUERRE D'USURE »

« Nous sommes engagés dans une guerre d'usure. Pour le bâchage des radars, on ne peut rien nous dire et on assume notre forme de résistance », assène, confiant, Philippe Ledunck, président de FFCM 80, revalorisé par la décision de justice de Mont-de-Marsan. « C'est comme quelqu'un qui bâcherait une voiture, sans la griffer, il ne la dégrade pas. En rappelant ceci, il n'y a évidemment aucun sous-entendu ou encouragement de ma part », tient à préciser M<sup>r</sup> Rémy Josseume, avocat à la Cour et président de l'Automobile club des avocats (lire par ailleurs). *Le Figaro* a même titré le 6 août dernier « radars : bâcher n'est pas dégrader ».

« Plus rien n'est crédible dans la prétendue prévention routière. Ce n'est que de la répression. Et les gens ne sont pas au bout de leurs surprises. Des millions de PV vont être distribués dans les boîtes à lettres », soutiennent également les motards en colère.



Ce mois-ci un radar a été bâché dans la Somme sur D919 à hauteur de Saint-Gratien.

L'exaspération qui pourrait aboutir à des comportements répréhensibles est inacceptable pour le procureur de la République d'Amiens, Alexandre De Bosschere. « Toute action délibérée sur un bien public est

inadmissible et il n'y aura pas de tolérance. Imaginer que bâcher un radar n'est pas une infraction est un raccourci extrêmement rapide, estime pour sa part le procureur d'Amiens. Je ne suis pas du tout

convaincu qu'il n'y ait pas d'infraction ».

Selon Alexandre De Bosschere, plusieurs enquêtes de gendarmerie sont engagées dans la Somme pour une dizaine de dégradations di-

## 3 QUESTIONS A...



RÉMY JOSSEUME,  
AVOCAT À LA  
COUR

« La relaxe est  
juridiquement fondée »

Les antiradars ont-ils gagné une bataille judiciaire en mars dernier ? Oui. La décision de justice du tribunal de Mont-de-Marsan, le 1<sup>er</sup>

mars, qui a relaxé un prévenu ayant bâché un radar, est bien définitive. Le relaxé me l'a confirmé, le parquet n'a pas fait appel. Le dossier a été mis sous cloche.

Comment comprendre une telle décision ? Elle est bien légitime et juridiquement fondée. Seulement bâcher un radar, sans le dégrader, n'est pas une infraction pénale. Pour l'instant, ceux qui feraient cela, ont, en théorie, la loi avec eux. Les faits de dégradations sont, eux, très sévèrement punis. Partout en France, des radars sont

attaqués à coups de marteau, de pelleuse ou sont brûlés. Il faut s'attendre à des jugements exemplaires pour ceux qui se feront prendre.

## Les partisans du bâchage parlent de

## « jurisprudence ».

Ce n'est pas une jurisprudence mais un premier précédent favorable. Attention, un jugement favorable rendu ici pourrait ne pas l'être ailleurs. Et le législateur pourrait finir par réagir et changer la règle, comprenant une notion plus large intégrant la mise hors d'usage.

À MOTO À 80 KM/H,  
LEURS EXPÉRIENCES

« Je fais régulièrement La Capelle-Saint-Quentin à moto et mon parcours est incontestablement rallongé. J'essaie de respecter les 80 km/h, mais c'est très, très dur. Et avoir toujours le nez sur le compteur, c'est aussi potentiellement dangereux », témoigne Gaëtan Jonard. Le retour d'expérience de Philippe Ledunck est tout aussi éloquent : « C'est un vrai danger que d'être pris entre les voitures. Il y a un risque d'être écrabouillé. On est obligé de rouler le plus à gauche pour se garantir une échappatoire. Sur la route Arras-Doullens que j'emprunte régulièrement, j'ai eu l'autre fois un poids-lourd au cul (sic) pendant trente kilomètres, par moments à un mètre de moi à peine. Ce n'est pas rassurant et c'est stressant. Avec toutes les grappes de voitures sur les routes, les distances de sécurité raccourcies constituent le premier problème de la circulation à 80 km/h. » Quand l'automne et le mauvais temps seront de retour, ces usagers quotidiens de la route redoutent sérieusement davantage d'accidents.

verses de radars (peinture, casse, incendie) commises cet été, après la réforme des 80 km/h. « On fera tout pour identifier les auteurs, prévient le magistrat. Ils encourrent jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et des sanctions sur leur permis de conduire, une confiscation de leur véhicule ».

## « RÉFLÉCHIR À D'AUTRES ACTIONS »

« Dans l'Aisne nous n'appelons pas à bâcher les radars. Mais nous réfléchissons aussi à des actions », déclare Gaëtan Jonard, coordonnateur de FFCM 02, association longtemps en sommeil mais qui se réveille. « Début août, j'ai demandé à la préfecture de l'Aisne les retours des accidents de juillet, pour comparer avec les années précédentes. Je n'ai rien reçu pour le moment », glisse Gaëtan Jonard. Les motards de l'Aisne doivent se retrouver vendredi à Laon (brasserie le Franco-belge à partir de 20 h). La réunion est ouverte aux non-motards saturés par la répression routière. Ils entendent à nouveau faire pression sur la réforme des 80 km/h sur les routes secondaires sans séparation. ■

NICOLAS TOUTET

TREQ2.

Extrait du journal Courrier Picard - jeudi 30 août 2018 Page 2/3

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)